



COMMUNE DE BECON-LES-GRANITS
Arrondissement de Segré
Département de Maine-et-Loire

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA **SEANCE DU 3 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt et un, le trois juin à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bécon-les-Granits dûment convoqué s'est réuni en séance publique en séance publique à la salle culturelle Frédéric Chopin (article 2121-7 du CGCT) sous la présidence de Madame Marie-Ange FOUCHEREAU, Maire.

Etaient présents : MM. Marie-Ange FOUCHEREAU, Jacques BONHOMMET, AVENEL Valérie, BIGOT Pierre-Pascal, CHEREAU Catherine, RICOU Samuel, GUYOT Nicolas, Jean-Claude HERMAIZE, CALVEZ Philippe, GILLARD Cécile, MANCEL Jocelyne, GUILLEMOT Marylène, MAUGEAIS Aline, BOUDIER Sylvie, DURAND Sylvie, GUIBERT Nadège, CLEMENT Laura, TESSIER Nicolas, GICQUEL Joël, CABANETOS Christina, RICOU Richard.

Absents excusés : Florent Désiré NADALI (donne pouvoir à Pierre-Pascal BIGOT), Aoustin Nicolas,

Secrétaire de séance : Aline MAUGEAIS.

Date de la convocation : 26 Mai 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 21

Quorum : 12

Ayant donné pouvoir : 1

Nombre de votants : 22 (21 + 1)

Conformément à la loi n°96-142 du 21 février 1996, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie.

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 6 Mai 2021

Madame le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 6 Mai 2021.

Le procès-verbal de la réunion du 6 Mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

2 – Projet de Construction de nouveaux vestiaires de football et tribunes – Validation de l'orientation du projet

Madame Le Maire rappelle que, par délibération en date du 3 décembre 2020, le Conseil Municipal a confié à l'Agence GREGOIRE, Architectes de Cholet, la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction de nouveaux vestiaires de football et tribunes.

Madame le Maire présente l'avancée du projet. Plusieurs esquisses ont été proposées par l'architecte et étudiées par le comité de pilotage de suivi du projet composé d'élus et de représentants du club de football.

Elle rappelle qu'une première étude de faisabilité avait été effectuée par l'Agence Grégoire afin d'établir le cahier des charges et une estimation sommaire du projet s'élevant à 600 000 € HT. Le projet initial comprenait 4 vestiaires joueurs, 2 vestiaires arbitres, sanitaires pour les joueurs, locaux de rangement et locaux spécifiques et techniques.

Les objectifs de ce nouvel équipement sont rappelés :

- Équipement aux normes dédié à la pratique de football de niveau 5 (FFF) adapté aux usagers,

- Équipement fonctionnel pour accueillir les différentes équipes du club intercommunal (regroupement de 3 communes) dont le site principal est à Bécon-les-Granits. La volonté de la collectivité est de mettre en œuvre un équipement qui répond au mieux aux besoins des usagers. Ce bâtiment devra être fonctionnel et permettre une certaine souplesse dans son utilisation afin d'optimiser un maximum son occupation.
- Équipement accessible, sécurisé et adapté à la pratique du football pour tout public :
 - Jeunes (école de foot), adultes, hommes et femmes (projet de création d'une section féminine).
 - Un équipement Sportif lisible et compréhensible dans son organisation sur l'ensemble du complexe sportif en tenant compte des équipements existants : accès, circulation piétonne, stationnement...
- Équipement performant et respectueux de l'environnement.
- Intégration de tribunes permettant d'accueillir le public (environ 150 places).

Suite à la présentation de la première esquisse, après concertation du représentant de la Ligue sur les normes à respecter pour le classement des équipes en niveau 4, des besoins complémentaires ont été exprimés : 6 vestiaires au total dont deux de 20 à 25 m² (normalisés) et 4 vestiaires de taille plus réduite (environ 16 m²), locaux de rangement, locaux techniques, sanitaires publics et en option, l'étude d'un club-house, salle de convivialité, à l'étage dans le prolongement des vestiaires vide aménageable dessous, avec accès à partir du terrain du haut et vue sur le terrain du bas.

La nouvelle esquisse avec la construction d'une salle de convivialité de 70 m² a été présentée au COPIL le 24 février 2020 : estimation du projet 900 000 € HT pour 365 m² de construction hors tribunes.

Compte-tenu du coût important de cette nouvelle version par rapport au budget initial, ainsi que des différentes observations émises notamment sur la prise en compte des éléments incontournables et normalisés (quantité et surface des vestiaires), la discussion au sein du COPIL a porté sur les éléments ajustables : tribunes, salle de convivialité jugée trop petite.

Il a donc été demandé à l'architecte de retravailler le plan sur les bases suivantes :

- Repartir du plan initial sans le club-house et en intégrant des tribunes en dur couvertes,
- Etudier une nouvelle version en utilisant au mieux le vide situé entre les deux étages compte tenu du dénivelé important du terrain, à savoir y aménager la salle de convivialité au-dessus des vestiaires du bas sur toute la surface du bâtiment soit 200 m².

Lors du dernier COPIL, Monsieur Mainchain, Architecte, a rappelé les contraintes du lieu choisi : dénivelé de 5 m entre les deux terrains mais cependant intéressant pour la vision depuis la tribune et l'accès aux deux terrains depuis les vestiaires. Concernant le projet de création de salle de convivialité, il précise qu'elle devra respecter les normes PMR et ERP engendrant des coûts supplémentaires, pour une superficie d'environ 100 m² après déduction des locaux de stockage de matériel et sanitaires dédiés à la salle.

Compte-tenu des observations effectuées par les membres du COPIL : surcoût important, contraintes d'accès aux vestiaires du niveau supérieur, superficie moins importante de la salle de convivialité, il a été demandé à l'architecte de finaliser le chiffrage des deux versions afin de pouvoir présenter au Conseil Municipal les deux esquisses du projet et valider l'orientation souhaitée du projet.

Les deux esquisses sont présentées :

- L'esquisse version 3, comprenant deux niveaux de vestiaires, des tribunes en béton préfabriqué et la couverture de l'ensemble (bâtiment+tribunes) estimée à un montant de 800 000,00 € HT,
- L'esquisse version 4, comprenant deux niveaux de vestiaires et un clubhouse sur un niveau supplémentaire ainsi que des tribunes en béton préfabriqué. Seul le bâtiment est couvert : la couverture de la tribune empêcherait la vision du clubhouse sur le terrain au Sud. Estimation : 1 045 000,00 € HT.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité.

Monsieur Bigot précise que le club de foot de Bécon les Granits est le club ayant le niveau le plus élevé sur le territoire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou. Il s'agit donc de définir le projet correspondant aux besoins prioritaires du club à savoir des vestiaires et des tribunes. Au regard de la localisation du projet et la nature du terrain, plusieurs versions ont été étudiées. L'intérêt de la réflexion aura été d'étudier toutes les solutions et de pouvoir ainsi décider en toute connaissance de cause.

La question d'intégrer le club-house ou pas au projet est au cœur du débat. Il est rappelé que le club-house actuel est en cours de rénovation. La configuration du club-house tel qu'il est prévu n'est pas adapté à l'utilisation souhaitée : accès compliqué, superficie moins importante que la salle actuelle.

Les différentes estimations présentées ci-dessus sont rappelées ainsi que les subventions attendues : Etat, Région, SIEMML, FFF. Le cout du projet avec le club-house intégré estimé à 1 045 000 € HT est considéré démesuré par rapport aux objectifs du projet initial. Le financement d'un tel budget se ferait au détriment d'autres projets. Considérant la vétusté des locaux actuels, la nécessité d'apporter au club les infrastructures adaptées et aux normes est validée par tous. Il est rappelé que ce projet est inscrit au Plan Pluriannuel d'Investissements 2020-2026 sur 3 exercices (2021-2022-2023) sur une enveloppe prévisionnelle de 750 000 € HT.

M. Bigot rappelle que le club de football est la plus grosse association béconnaise avec ses 250 licenciés. Lors de la dernière commission Sports de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou, il a exprimé sa fierté en constatant l'importance et la diversité des équipements sportifs existants sur la commune.

La discussion au sein de l'assemblée a été très dense et constructive. Certains élus ont fait part de leur motivation plutôt pour le projet avec le club-house afin de disposer d'une salle supplémentaire et d'apporter une plus-value à l'équipement. Cependant, cette version comporte plusieurs contraintes, le résultat n'étant pas à la hauteur de l'investissement à engager. La réflexion très aboutie au sein du COPIL est soulignée.

Le Conseil Municipal est invité à voter pour l'orientation souhaitée pour ce projet emblématique du mandat.

Proposition N°1 – Pour la version ESQ V3 sans club-house

Proposition N°2 – Pour la version ESQ V4 avec club-house

Résultats du vote :

Proposition N°1 : 19

Proposition N°2 : 1 (Aline MAUGEAIS)

Abstentions : 2 (Nicolas TESSIER et Florent Désiré NADALI)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve, par 19 voix pour, la version ESQ V3 du projet de construction de nouveaux vestiaires de football et tribunes comprenant deux niveaux de vestiaires, des tribunes en béton préfabriqué et la couverture de l'ensemble (bâtiment + tribunes),

Charge Madame Le Maire de poursuivre la conception et réalisation du projet suivant l'orientation validée ci-dessus.

3 – Aménagement d'une aire de jeux au Lotissement le Tremblay – Présentation des 3 projets retenus par la commission

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission « Affaires sociales, intergénération, citoyenneté, gestion des espaces partagés » a engagé un projet d'aménagement global d'espaces de jeux partagés dans la commune sur 4 secteurs identifiés. Le projet est programmé sur 4 ans.

L'objet de la consultation est la première étape du projet à savoir l'aménagement d'un espace de loisirs au Lotissement du Tremblay : quartier d'une quarantaine de maisons avec de jeunes familles, situé à l'Ouest de la commune.

L'objectif de cet aménagement est de créer un espace de convivialité et de rencontre intergénérationnelle permettant de développer une vie de quartier. Il devra proposer des jeux pour les enfants mais aussi pour les plus grands, un espace de détente et de rencontre.

Afin que cet espace réponde au mieux aux besoins des familles, un questionnaire leur a été adressé afin de recueillir leur avis sur cet aménagement et pouvoir ainsi, à partir des réponses, établir un cahier des charges pour la consultation d'entreprises.

9 entreprises spécialisées ont été consultées : 6 offres ont été reçues, 2 sociétés n'ont pas répondu et une société a répondu hors délai.

Les éléments principaux du cahier des charges sont présentés :

- La proposition doit prendre en compte l'environnement naturel dans lequel il doit parfaitement s'intégrer.
- L'offre doit comprendre : la fourniture et pose des jeux, la mise en place d'un revêtement souple de sécurité (une option avec assistance du personnel technique de la commune est possible), la fourniture et pose de mobilier urbain, la fourniture et pose de la signalétique réglementaire.
- L'aménagement devra obligatoirement contenir les éléments suivants : toboggan, balançoire, banc, table de pique-nique, poubelle de tri.

Suite à l'analyse des offres, la commission a choisi de retenir au maximum trois projets qui seront soumis au vote de la population. Afin d'avoir des projets différents, elle a retenu les 3 projets suivants qui sont présentés au Conseil Municipal :

Proposition	Prix	Structure		Portique	Banc	Table	Poubelle	Supplément	Délai	Copeaux	Commentaire
		Age	Nb								
Eden com 1	34999,50	2-12	23	1 corbeille + 2 sièges	2	1+1	1 (2)	Ressort (2+4) – panneau ludique	6 à 8 semaines	56	Belle structure – projet intéressant
Synchronicity 1	35000,00	2-12	36	1 corbeille +1 siege+1 nacelle	4	2	2	Tourniquet (5)	7 semaines	50 m3	Fabricant français de proximité- Très belle structure, beaucoup de mobilier
Synchronicity 2	33808,85	2-12	22	1 corbeille +mur d'escalade	4	2	2	Tourniquet (5) – Ressort (3) – Ressort (4)	7 semaines	50 m3	Fabricant français de proximité- Belle structure Projet différent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le projet d'aménagement de l'aire de jeux au lotissement Le Tremblay,

Approuve le choix des trois projets retenus par la commission qui seront soumis au vote des habitants,

Autorise Madame Le Maire à signer le devis avec la société dont le projet aura été retenu suite au vote, ainsi que tous les documents utiles à cette affaire.

4 – Lotissement du Pré de la Fontaine – Fixation du prix de vente partielle du lot N°10

Madame le Maire rappelle que, le Conseil Municipal, par délibération en date du 7 Mars 2019, a fixé le prix de vente des lots du lotissement le Pré de la Fontaine.

Suite à la découverte d'un puits au milieu du lot N°10, ce terrain ne peut plus être vendu dans les conditions normales d'un terrain à bâtir. Une division foncière a été réalisée en trois parties : l'emplacement central du puits restant à la commune, les deux parties longitudinales ont été proposées à la vente aux deux propriétaires riverains du lot N°10.

Le prix de vente initial du lot N°10 a été fixé à un montant de 35 670,00 € HT pour une superficie de 410 m², soit 87,00 € HT le m².

Un des riverains s'est porté acquéreur du lot N°10 du lotissement du Pré de la Fontaine pour une superficie de 98 m².

Un avis a été demandé au service des Domaines sur le prix de revente partielle de ce lot.

L'acquisition va permettre une augmentation du terrain d'agrément mais pas une augmentation de la surface constructible compte tenu de la configuration des parcelles.

Au regard des caractéristiques physiques et légales du bien, le service des Domaines a estimé le prix de revente partielle du lot N°10 à 43 € HT le m².

L'avis du Conseil Municipal est sollicité.

Il est précisé que le prix validé par le Conseil Municipal s'appliquera pour les 2 riverains concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De donner son accord sur la fixation du prix de revente partielle du lot N°10 du lotissement le Pré de la Fontaine à 43 € HT le m²,

D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier et notamment les actes de vente correspondants.

5 – SIEML – Extension d'éclairage public sur le cheminement Arborétum / Lotissement le Tremblay – Avis du Conseil Municipal

Madame le Maire que le SIEML a été sollicité afin d'étudier un projet d'éclairage public du cheminement piétonnier très utilisé par les enfants de de l'école publique vers les lotissements L'Hermitage et le Tremblay. L'objectif est de sécuriser ce cheminement entre le lotissement le Tremblay et les écoles, et accès aux arrêts de bus, le matin et le soir, notamment dans le noir à la mauvaise saison.

Deux solutions techniques ont été proposées et soumises à l'avis de la Commission « Développement durable, Transition énergétique, bâtiments ». Il est rappelé qu'il n'y a pas de réseau électrique à proximité. Les deux solutions, autonome ou filaire, reviennent à un coût à peu près équivalent :

	Devis APD HT	Participation commune 75 % (€ HT)	Participation SIEML 25 % (€ HT)
Solution filaire – terrassement tranchée	39 473,21 €	29 604,98 €	9 868,33 €
Solution autonome – Mâts solaire	37 374,06 €	28 030,55 €	9 343,51 €

Les avantages et inconvénients des deux solutions sont présentés :

1 – Solution filaire :

- Nécessité d'un terrassement tout le long du cheminement : travaux conséquents à réaliser au regard de la solution proposée,
- Raccordement sur une armoire électrique existante, avec donc les mêmes horaires,
- Coût un peu plus cher que la solution autonome,
- Solution technique installée : bornes de balisage : éclairage discret non considéré comme un éclairage public, matériel plus fragile avec risques de dégradations.

2 – Solution autonome :

- Pas de terrassement,
- Coût un peu moins élevé que la solution filaire,
- Pas de consommation électrique : aspect développement durable avec pas de rejet de CO₂,
- Programmation précise des horaires adaptés aux saisons,
- Eclairage normalisé pour les piétons,
- Autonomie des batteries calculée pour un fonctionnement de 4 jours minimum avec une recharge très faible (temps couvert) les jours les plus courts de l'année,
- Mobilier relativement discret (hauteur 4 m).

Vu l'avis favorable de la Commission d'opter pour la solution autonome,

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur arrêtant le règlement financier en vigueur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

Décide de réaliser les travaux d'éclairage du cheminement piétonnier situé aux abords de l'arboretum vers le lotissement Le Tremblay en optant pour une solution d'éclairage autonome : mâtes solaires,

Donne son accord sur le versement d'un fonds de concours à hauteur de 75 % du montant des travaux, soit une participation de la commune de 28 030,55 € HT.

Les modalités du versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

6 – Monument aux Morts – Apposition de noms de soldats oubliés « Morts pour la France » - Avis du Conseil Municipal et demande de subvention à l'ONAC

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'à l'initiative de Monsieur BOIVIN, directeur de l'école St Louis de Bécon les Granits, un travail de recherche a été réalisé par les élèves de l'école dans les archives de la Mairie d'Angers afin de retrouver des noms de soldats oubliés « morts pour la France » non gravés sur le Monument aux Morts de Bécon les Granits. On décompte 13 noms oubliés mais néanmoins 10 gravés sur les monuments aux morts d'autres communes et 3 soldats intégralement oubliés qui comme les autres sont nés à Bécon. En effet, il y a eu 86 béconnais morts en 14-18, 73 sont inscrits actuellement.

Par obligation morale et conformément à la législation en vigueur (loi du 28/02/2012 qui a institué le 11 novembre journée de tous les morts pour la France avec obligation pour les communes de graver les noms oubliés), il est proposé au Conseil Municipal de donner son avis sur le nombre à inscrire sur le Monument aux Morts : 3 obligatoirement ou 13 noms. L'important est qu'ils soient « Morts pour la France » et qu'ils soient tous d'origine béconnaise.

L'ONAC (Office National des Anciens Combattants) qui dépend du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants a été contacté afin de connaître la procédure. Une rencontre a eu lieu au domicile du président de la FNACA, en présence du représentant de l'ONAC et de Mr Bigot, Adjoint en charge du dossier. Le travail réalisé par les enfants a été très apprécié. A ce titre, ils se verront remettre lors d'une petite cérémonie au Monument aux Morts, un certificat de citoyenneté.

Un devis a été sollicité auprès de plusieurs sociétés spécialisées en gravure sur les monuments. Le coût est estimé à environ 1 000 € HT. L'ONAC peut apporter des aides financières sur ce type d'opération.

L'avis du Conseil Municipal est donc sollicité sur le nombre de noms de soldats oubliés « Morts pour la France » à inscrire sur le Monument aux Morts : 3 ou 13.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'inscrire les 13 noms des soldats oubliés « Morts pour la France » sur le Monument aux Morts,
- Autorise Madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier,
- Autorise Madame le Maire à solliciter la subvention auprès de l'ONAC,
- Et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

7 – Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou -Projet de Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) pour le territoire des Vallées du Haut Anjou – Recensement des actions emblématiques de la commune

Afin non seulement d'accélérer la relance mais également d'accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, l'État a proposé aux collectivités un nouveau dispositif contractuel, en l'occurrence le **contrat de relance et de transition écologique (CRTE)** :

- Un contrat pluriannuel (conclu à l'échelle du mandat) dont le périmètre territorial est celui des intercommunalités ;
- Un contrat dont le socle est constitué par les **projets de territoire**, avec une approche transversale des enjeux liés aux transitions.

Le CRTE se veut donc **la traduction de l'ambition d'un projet de territoire**, avec pour colonne vertébrale, entre autres, la transition écologique et la cohésion territoriale.

Le projet de CRTE pour le territoire des Vallées du Haut Anjou comprend quatre parties :

- la première partie reprend le projet de territoire des Vallées du Haut-Anjou, projet articulé autour de quatre axes stratégiques principaux et décliné en 88 projets structurants ;
- la seconde partie propose un panel de 18 indicateurs de suivi ;
- la troisième partie recense les principales démarches territoriales en cours dans les Vallées du Haut-Anjou ;
- la quatrième partie est une synthèse du diagnostic de notre territoire ;

- qui reprend pour chacun des grands secteurs les principaux constats et enjeux (complétés par quelques éléments statistiques) ;
- sur lequel vient s'appuyer notre projet de territoire.

Chaque commune a été sollicitée afin de compléter ce projet de CRTE en listant les actions/projets emblématiques conduit(e)s par la commune durant le mandat et pouvant être rattaché(e)s au projet de territoire.

La liste ci-dessous présente les actions/projets de la commune de Bécon les Granits s'intégrant au projet de territoire et inscrits sur le PPI 2020-2026 de la commune.

Cette liste a été validée par le bureau municipal.

PROJET DE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE) POUR LE TERRITOIRE DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU

Recensement des actions emblématiques conduites par les communes

Nom de la commune : **BÉCON LES GRANITS**

Objectif de la démarche : recenser de manière non exhaustive quelques actions emblématiques qui seront conduites par les communes durant le mandat ; ces actions seront ensuite inscrites au PPI de transition écologique, à titre d'exemple et d'illustration.

Intitulé et court descriptif des actions	Nature des actions		Numéro de projet / Projet de territoire	Domaines de compétences	
	Investissement	Fonctionnement			
Rénovation des deux étages de l'ancien presbytère pour accueil de jeunes ménages (logement T2 et T3) et un logement d'urgence	X		Axe 1.2.2 : Revitaliser le centre bourg, favoriser la reprise du bâti existant et lutter contre la précarité énergétique - Projet N°8 : développer les OPAH-RU	Logement et habitat	Programmatio
Rénovation de l'accueil de la Mairie avec bureau permanences sociales et point d'accès numérique pour les démarches administratives	X		Axe 1.3.2. : poursuivre l'amélioration et le déploiement rationnel de l'offre de services à la population sur l'ensemble du territoire - Projet N°15 : réinventer les mairies comme des lieux multi-accueil de demandes administratives	Action sociale	Réalisation 20
Elaboration d'un plan de déplacements communal : développement des cheminements doux, aménagement de sécurité, réduire l'utilisation de la voiture en centre-bourg, créer des réseaux d'entraide pour favoriser le covoiturage, mise en place d'un pédibus, création d'un espace de coworking, organisation d'animations, évènements à thème type journée sans voiture	X	X	Axe 1.4.2 : Faciliter l'inflexion des comportements et usages autour des véhicules individuels et mobiliser les habitants aux enjeux de nouvelles formes de mobilité - Projet N°19 : élaborer un plan de déplacements communal Axe 1.4.4 : développer les modes doux en lien avec les nouveaux usages de proximité - Projet N°23 : développement des cheminements doux inter-quartiers, entre les commerces et services et centre-bourg/campagne	Mobilité	Projet réalis ingénierie terr Plan d'actions consultation d du plan. Programmatio 2020-2026

Etude sur le devenir de l'ancienne poste située à proximité de la Mairie : aménagement d'un tiers-lieu et maison des associations comme lieu d'accueil et de rencontre des associations de la commune	X	Axe 2.5.2 : Accompagner le monde associatif dans ses projets - Projet N°55 : mailler le territoire d'espaces de soutien et de ressources destinés aux acteurs associatifs Axe 3.1.2 : Favoriser le développement d'activités économiques tournées vers le numérique et l'innovation - Projet N°57 : mailler le territoire de tiers-lieux	Développement économique et touristique	un accompagn Programmati
Construction de nouveaux vestiaires de football et tribunes avec intégration de panneaux photovoltaïques : équipement répondant aux besoins de la dynamique du club intercommunal (3 communes) équipement fonctionnel, accessible, adapté à la pratique du football pour tout public, performant et respectueux de l'environnement	X	Axe 2.3.3 : Révéler le potentiel de productions d'énergies renouvelables du territoire - Projet N°43 : soutenir le développement de l'énergie solaire Axe 2.5.2 : Accompagner le monde associatif dans ses projets - Projet N°55 : mailler le territoire d'espaces de soutien et de ressources destinés aux acteurs associatifs	Enfance-jeunesse-sports	projet en cou Programmati
aménagement des abords du centre de plongée - étude sur le développement touristique du site dont le rayonnement dépasse le niveau départemental et réflexion sur le devenir et la mise en valeur du Musée du Granit,	X	Axe 2.4.2: développer le tourisme sur l'ensemble du territoire en cohérence avec les stratégies touristiques supra-communautaires - Projet à définir en concertation avec la ComCom	Développement économique et touristique	programmati et de réseau conformité d du Musée, de
		Axe 3.2.2 : Diffuser un micro-développement économique		

8 – SYCTOM – Informations

Mr RICOU et Mme CHEREAU, représentants délégués au SYCTOM, font un point d'informations sur les dernières réunions du comité syndical du SYCTOM Loire Béconnais :

- Projet d'une centrale au sol de panneaux photovoltaïques sur le site de la déchetterie du Louroux-Béconnais : une étude d'opportunité a été réalisée par ALTER Energies. Le projet proposé est situé sur une zone dégradée d'environ 1,7 hectares pour un coût 1 640 000 €, durée d'exploitation : 30 ans minimum. 3 portages du projet ont été présentés : contrat de mise à disposition totale du terrain, contrat de co-développement avec participation de la collectivité et création de ce fait d'une SAS, financement et gestion à 100 % par le SYCTOM. Le comité syndical a opté pour le contrat co-développement. Un financement participatif citoyen est envisagé.
- Suite à la loi NOTRE et afin de respecter la nouvelle carte territoriale des communautés de communes, le regroupement de syndicats de collecte et traitement des ordures ménagères s'est imposé afin de respecter la gestion de la compétence. Après plusieurs scénarios étudiés, le périmètre retenu pour notre territoire comprend Anjou Loire et Sarthe, les Vallées du Haut Anjou et Loire-Layon avec création du nouveau syndicat au 1^{er} janvier 2022.

9 – Travaux

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat,

Travaux de sécurisation de voirie - Avenant au Marché Colas et déclaration de sous-traitance :

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 14 Janvier 2021, le Conseil Municipal a attribué le marché de travaux de sécurisation de voirie à l'entreprise COLAS Centre Ouest pour un montant de 333 060,00 € HT.

Un avenant au marché s'avère nécessaire pour des travaux complémentaires : purge du plateau parvis en béton et mise en place de matériaux de blocage sur 50 m² et modifications des surfaces par rapport aux plans DCE.

L'avenant au marché COLAS se présente comme suit :

	Montant HT	Variation %
Marché initial	333 060,00 €	
Avenant N°1	+ 8 523,50 €	+ 2,56 %
Nouveau marché	341 583,50 €	

Sous-Traitance : L'entreprise COLAS a déclaré en sous-traitance les entreprises suivantes :
 ESVIA de St Jean de Linières : Signalisation horizontale et verticale : 32 260,89 € HT
 AXIMUM de Couëron : FO et pose mobilier urbain : 20 873,00 € HT
 ATP de Sainte Gemmes sur Loire : Coulage béton : 48 877,00 € HT

10 – Achats

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat,

ACHATS - INVESTISSEMENT					
Service/Bâtiment	Objet	Fournisseur	Montant HT	Montant TTC	Article budgétaire
Mairie	Cylindre porte de service	LEGALLAIS	193,62 €	2732,34 €	c/2188
Service technique	Poteaux Rando-clim	PIC Bois	427,17 €	512,60 €	c/2188
Bâtiments divers	Complément de protection et signalisation équipement de protection incendie	APS	679,70 €	815,64 €	c/2156
Gendarmerie	Remplacement de 8 extincteurs	3Protection	567,59 €	681,11 €	c/2156

11 - Affaires générales et informations diverses

- Opération Argent de poche : 4 jeunes Béconnais interviendront au sein des services municipaux : 3 semaines cet été du 21 juin au 10 juillet 2021 et 1 semaine à l'automne du 25 au 29 octobre 2021. Un communiqué de presse est fixé le 16 juin 2021 en Mairie afin de présenter les 4 jeunes.
- Audit RH : suite aux différents ateliers collaboratifs collectifs et individuels et de créativité interservices, une réunion pour la restitution finale au COPIL est fixée le 15 juin 2021 à 14 h. Une restitution sera ensuite effectuée auprès du Conseil Municipal et des agents.
- Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 : rappel validation des créneaux et demande de complétude des créneaux vacants.
- CCVHA – Ressources humaines : départ d'Elise Vitré, responsable du service lecture publique et responsable du secteur de Bécon les Granits le 4 juin 2021 suite à sa demande de mutation vers la commune de Rochefort sur Loire.
- Opération de recyclage des masques chirurgicaux : des containers seront mis à la disposition de la population à la Mairie, à l'accueil périscolaire et dans les écoles par une société locale de Verrières en Anjou. Coût pour la commune : 140,00 € HT.
- Transition énergétique – Développement éolien : La commune de Bécon les Granits ayant été sollicitée par plusieurs sociétés privées, avec l'accompagnement de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou, et comme vu lors de la dernière réunion de Conseil Municipal, il est prévu de rencontrer 2 ou 3 porteurs de projets afin d'échanger sur leur démarche de développement éolien et leur poser toutes les questions sur ce sujet. Cette rencontre fixée le mercredi 30 juin 2021 à 14 h à but purement informatif permettra ensuite de prendre une décision en concertation avec la Communauté de Communes et les autres communes du territoire sur la stratégie de développement éolien à adopter.

12- Rapports des commissions

- *Commission Développement durable, Transition énergétique, Environnement, Gestion des espaces verts, Bâtiments, Système d'information (Jacques BONHOMMET)*
- Construction du boulodrome : les travaux extérieurs sont terminés.
- Rénovation énergétique de la salle de football : la réunion de coordination pour le lancement des travaux est fixée le 9 juin 2021 avec toutes les entreprises. Les travaux devraient démarrer début septembre.

- Devenir de l'ancienne Poste : une rencontre est prévue le 10 juin avec le directeur du CAUE afin de lancer une étude sur la réhabilitation de ce bâtiment.
 - Salle culturelle : une visite technique du bâtiment est prévue courant juin avec le bureau d'études et le Conseiller en énergie partagé du SIEMML afin de lancer l'étude sur l'amélioration des systèmes de la salle culturelle.
 - Espaces verts : suite à la dernière visite de la commission de tous les espaces verts de la commune, tous les éléments ont été repris, une fiche par espace a été établie afin de lister les travaux à programmer et chiffrer sur le mandat.
 - Jardins d'expression : suite à l'aménagement des bacs par les écoles et l'accueil de loisirs, il s'agit désormais de les déployer sur la commune, les élus sont invités à émettre des suggestions d'emplacements
 - Sentiers de randonnée : des travaux de réparations vont être réalisés par les agents techniques afin de sécuriser le passage au niveau des carrières et notamment clôturer le passage privé et d'empêcher le public d'y accéder.
- *Commission Associations, Sports, Loisirs, Gestion des Equipements sportifs, Relations avec les écoles (Pierre-Pascal BIGOT)*
- Activités sportives : depuis le 19 mai, les activités sportives reprennent progressivement les mineurs en priorité et à partir du 9 juin, élargissement de la pratique sportive à tout public.
 - Judo : Philippe Calvez rend compte de l'assemblée générale. Le club connaît des difficultés : baisse de 50 % des licenciés, parents peu impliqués et les enfants ne sont pas motivés notamment en raison du changement d'entraîneur tous les ans. Le bureau composé uniquement de femmes et aucune de Bécon les Granits va démissionner en juin si aucun volontaire ne se positionne pour reprendre. 2 solutions sont envisagées : soit la mise en sommeil de l'association, soit devenir une sous-section d'une association maître extérieure. La CCVHA a été contactée afin d'étudier des possibilités de rapprochement avec un club du territoire.
- *Commission Affaires sociales, Intergénération, Citoyenneté, Gestion des espaces partagés (Valérie AVENEL)*
- CCAS : la stagiaire est arrivée et travaille sur les résultats du questionnaire social et la communication sur les dispositifs d'aides.
- *Commission Communication, Promotion, Animation, Patrimoine (Catherine CHEREAU et Jean-Claude HERMAIZE)*
- Un Béconnais à l'honneur : la vidéo sur Mathis BOULAY, jeune sportif de haut niveau est en ligne sur le site Internet. En juillet, une vidéo sur Mr et Mme Viganne sera diffusée suite à leur départ en retraite après 35 ans de boulangerie à Bécon les Granits.
 - Festival « Si l'orgue de barbarie m'était contée » à St Augustin des Bois les 17,18 et 19 septembre 2021 : il est proposé de faire une intervention à l'EPHAD et dans les écoles, la commune prendra en charge les frais. Une animation gratuite est prévue le samedi 18 septembre de 10 h à 12 h rue des Tonnelles.
 - Concours de photos proposé par l'accueil de loisirs : Un jury sera constitué afin de désigner les lauréats et attribuer les lots.
 - Feu d'artifice du 21 août 2021 : en attente du devis pour faire le feu d'artifice sur le stade.
 - Site Internet : un travail de mise à jour du site sera réalisé cet été par la jeune fille embauchée comme guide au Musée.
 - Matériel de communication : deux flammes avec le granitier à la verticale ont été commandées. Un devis a été demandé pour réaliser des objets de communication à offrir pour des occasions particulières.
 - Bulletin municipal : un travail de restructuration du bulletin est en cours.
 - Panneaux d'affichage : afin d'« occuper » les panneaux d'affichage face à la zone commerciale, il est proposé de mettre une affiche avec le logo de Bécon à la verticale et une autre avec le message « vous souhaitez un bel été ».
- *Commission Voirie, Aménagement rural, Urbanisme, Déplacements (Samuel RICOU)*
- Travaux de sécurisation de voirie : les travaux avancent bien au niveau de l'Avenue du Pont Gandon. Le béton balayé est réalisé. Les travaux devraient être terminés fin juin. Sur le parking du Rifouet, la résine est faite. Sur la rue de Cholet, les travaux sont décalés à septembre en raison des travaux du syndicat d'eau qui ne sont pas terminés.
 - Plan de déplacements : lors de la dernière réunion, le COPIL a réfléchi à partir des enjeux définis sur les orientations du plan dont découlera le plan d'actions.

21 – Questions diverses

- Marylène GUILLEMOT informe les élus qu'aura lieu du 4 au 10 octobre 2021 « la semaine bleue » et propose que le CCAS réfléchisse à organiser des animations sur la commune. Madame le Maire rappelle que des actions sont déjà proposées sur le territoire par le CIAS notamment le challenge seniors. La commission « Affaires sociales » propose d'y réfléchir cet été afin de proposer des choses à la rentrée.

Fin de la séance à 23 h 15.